



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU COMITÉ SYNDICAL
DU 29 AVRIL 2015**

COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril à 20 h 30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courtillière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), **sous la présidence de Monsieur Jacques DELPORTE.**

Secrétaire de séance : Madame Geneviève SERT

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. LELIEVRE, M. RIBAudeau, M. DI BENEDETTO, et M^{me} MELO

en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

**Date convocation :
23 avril 2015**

**Objet :
Compte rendu succinct
de la séance du Comité
Syndical du 29 avril 2015**

Membres en exercice :27
Quorum : 14
Membres présents 16
Membres représentés
(pouvoirs) 0
Total votants :16

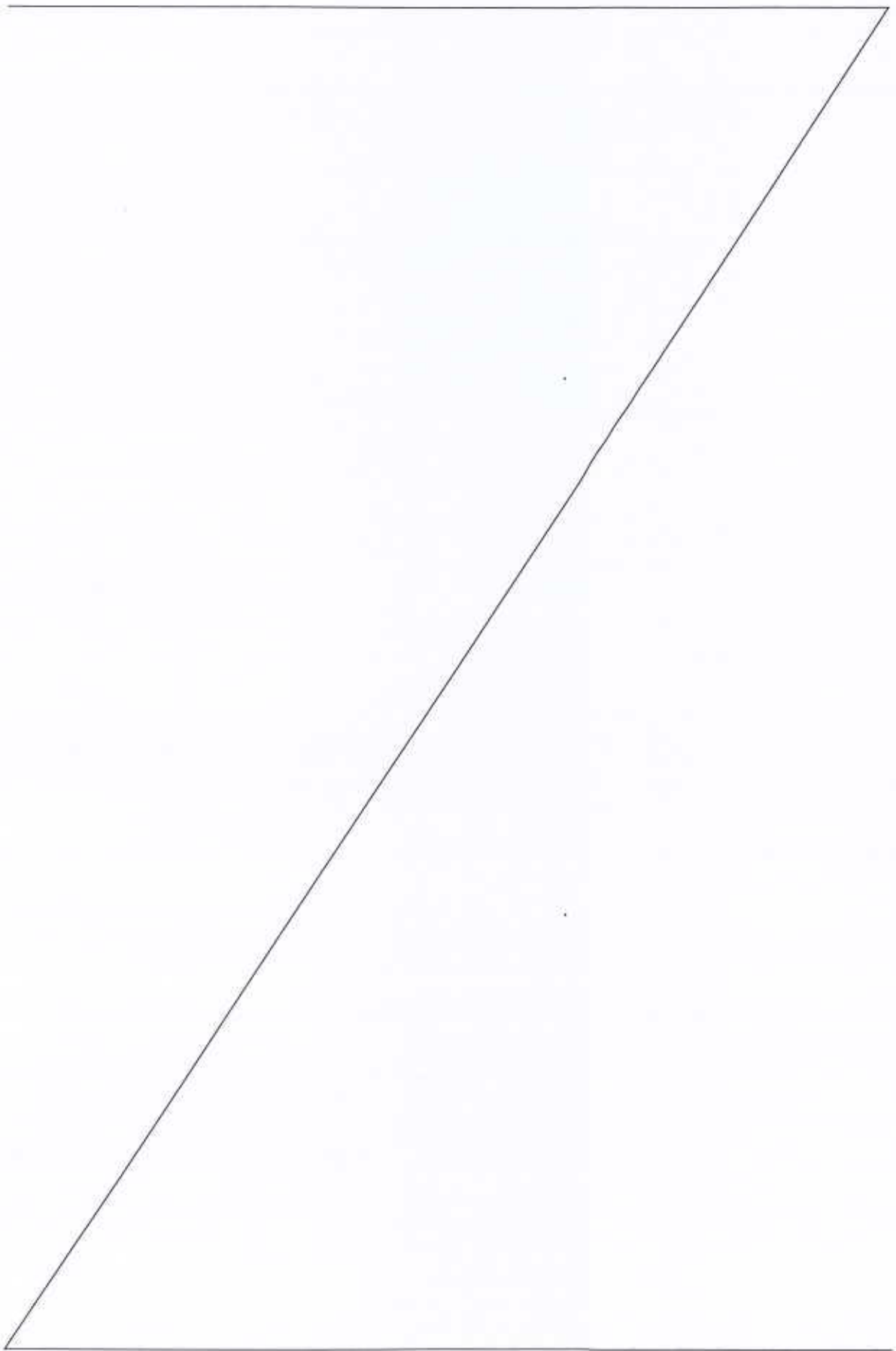
ÉTAT DE PRÉSENCE

FERRIÈRES-EN-BRIE Présent : M. Jacques DELPORTE, M. Dany ROUGERIE

C.A. MARNE-ET-GONDOIRE Présents : M. Laurent DELPECH, M. Serge DUJARRIER,
M. Roland HARLÉ, M. Olivier PAUPE, M. Claude VERONA,
M. Ali BOUCHAMA, M^{me} Geneviève SERT, M. Franck LE-
MILLOUR-WOIRRHAYE
Absents excusés M. Laurent SIMON

S.A.N. DU VAL D'EUROPE Présents : M. Gilbert STROHL, M. Fernand VERDELLET,
Absents excusés M. Henri PEREZ

C.A. MLV/VAL MAUBUÉE Présents : M. Nicolas DELAUNAY, M^{me} Annie DENIS,
Michel BOUGLOUAN, M. Patrick RATOUCHE
Absents excusés M. Alain LECLERC M^{me} Julie GOBERT,
Mme Nadia BEAUMEL



A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative résumant l'ensemble des points.

🕒 **La séance est ouverte à 20H40**

Le Quorum est atteint : 16 élus présents sur 27 en exercice.

Le Président ouvre la séance, et nomme M^{me} Geneviève SERT (CAMG) secrétaire de séance.

01 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 mars 2015.

Le Président présente le point faisant état des sujets abordés lors du dernier Comité Syndical.

ENTENDU le Président sur le rendu compte du Comité Syndical du 18 mars 2015,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE le procès-verbal du 18 mars 2015.

02 Rendu compte des travaux du Bureau Syndical (séance du 15 avril 2015) et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant, hormis les MAPA.

ENTENDU l'exposé du Président rappelant l'attribution par le Bureau Syndical du 15 avril 2015 :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Syndical du 04 mars 2015.
- Avancée de l'audit de DSP et choix du futur mode de gestion.
- Approbation de l'ordre du jour et des points à inscrire au Comité Syndical du 29 avril 2015 :
- Information sur l'avancement des actions engagées sur les emprunts toxiques.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE du compte rendu des travaux du Bureau Syndical du 15 avril 2015.

03 Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil Général pour les travaux des postes Chariot d'Or et De Lattre de Tassigny

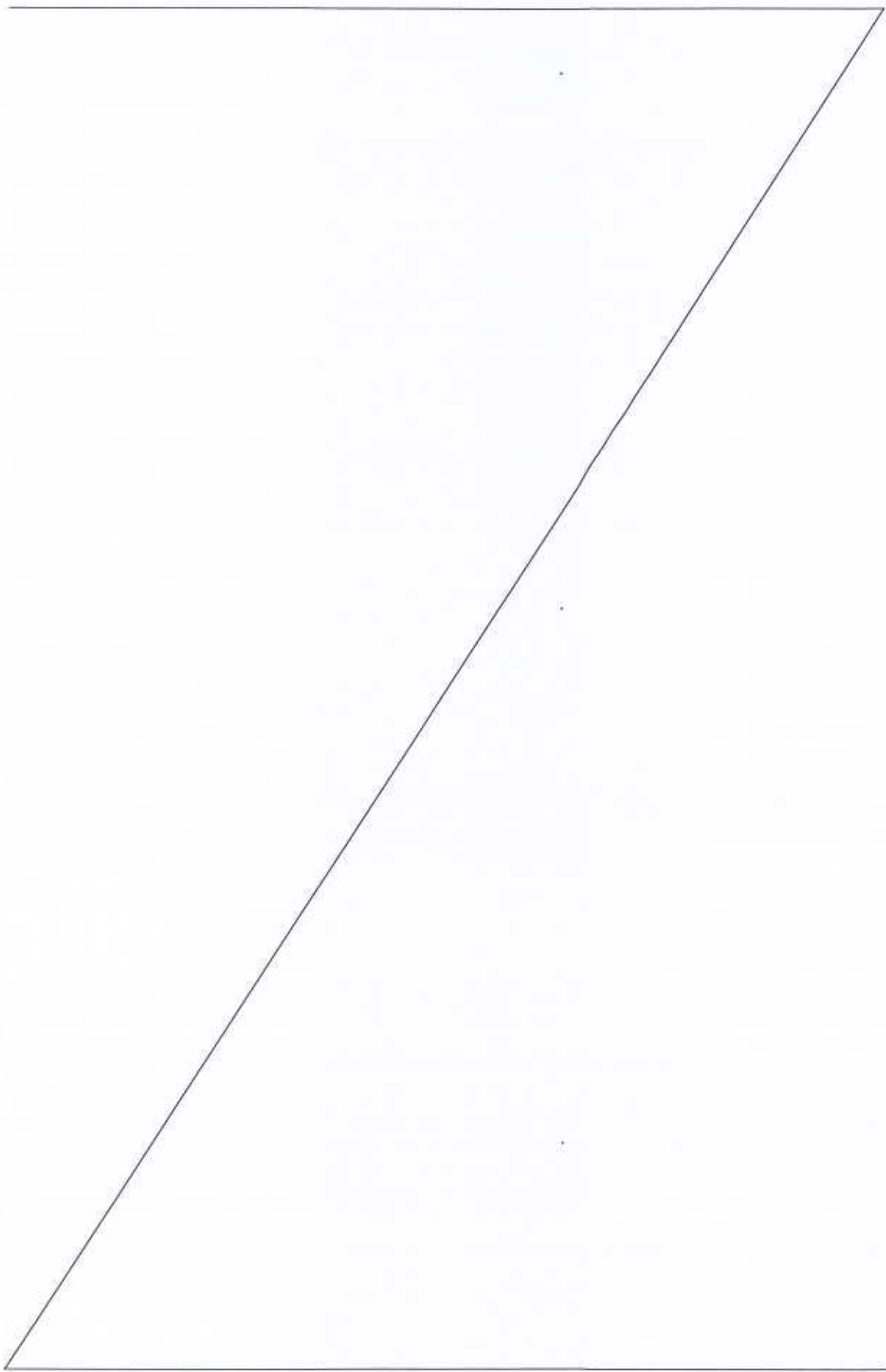
Le Président donne la parole à M. DELPECH, Premier Vice-Président aux réseaux d'assainissement, qui présente le point, précisant que la réalisation des travaux est conditionnée par l'aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Seine et Marne.

M. ROUGERIE (Ferrières-en-Brie) rappelle que le Conseil Général est désormais dénommé le Conseil Départemental.

Entendu le Président et le Premier Vice-Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'AESN et du Conseil Départemental de Seine et Marne.



04 Attribution du marché de travaux relatif à la réhabilitation des postes de refoulement Avenue De Lattre de Tassigny et Chariot d'Or à Lagny-sur-Marne:

Le Président donne à nouveau la parole à M. DELPECH, qui rappelle l'objet des travaux, et la procédure de passation du marché. La remise des offres pour les deux lots a eu lieu le 22 avril à 12h. Le Maitre d'Œuvre, la société BG Ingénieurs a présenté l'analyse des offres à la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 29 avril avant le Comité Syndical, qui a un donné un avis favorable à l'attribution du marché.

M. DELPECH informe le Comité Syndical que six offres ont été remises au Siam, deux pour le lot n°1 : S.A.T. et T.P IDF, et quatre pour le lot n°2 : EDGARD DUVAL, P.R.SCURITE, XYLEM et EMU IDF.

Le 1^{er} Vice-Président informe sur les offres retenues pour chacun des lots en fonction des critères établis et de l'analyse du Maitre d'Œuvre :

- Pour le lot 1 : société: SAT avec une note globale de 97/100 pour une offre à 1 157 861,00 € HT.

Il ressort de l'analyse une meilleure proposition de l'entreprise S.A.T à la fois sur le critère technique (50%) et sur le critère du prix (40%), les deux candidats ont par contre une proposition équivalente sur le critère des délais (10%).

M.DELPECH propose donc de retenir l'entreprise **S.A.T.** pour la réalisation du lot n°1.

- Pour le lot 2 : société EMU IDF avec une note globale de 80,5/100 pour une offre à 343 100,00€ HT. Sur les quatre offres étudiées la société EMU IDF arrive en tête de la notation, même si l'entreprise Edgard DUVAL arrive en deuxième position avec une note proche.

Le 1^{er} Vice-Président, propose au Comité Syndical de retenir l'entreprise **EMU IDF** pour la réalisation du lot n°2.

- ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président,

- **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,**
 - **À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES**
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

- **APPROUVE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DES POSTES DE REFOULEMENT AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY ET CHARIOT D'OR A LAGNY-SUR-MARNE A LA SOCIETE SAT POUR LE LOT 1 POUR UNE OFFRE A 1 157 861,00 € HT ET A LA SOCIETE EMU IDF POUR LE LOT 2 POUR UNE OFFRE A 343 100,00€ HT.**

- **AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LES DOCUMENTS AFFERENTS AUX MARCHES.**

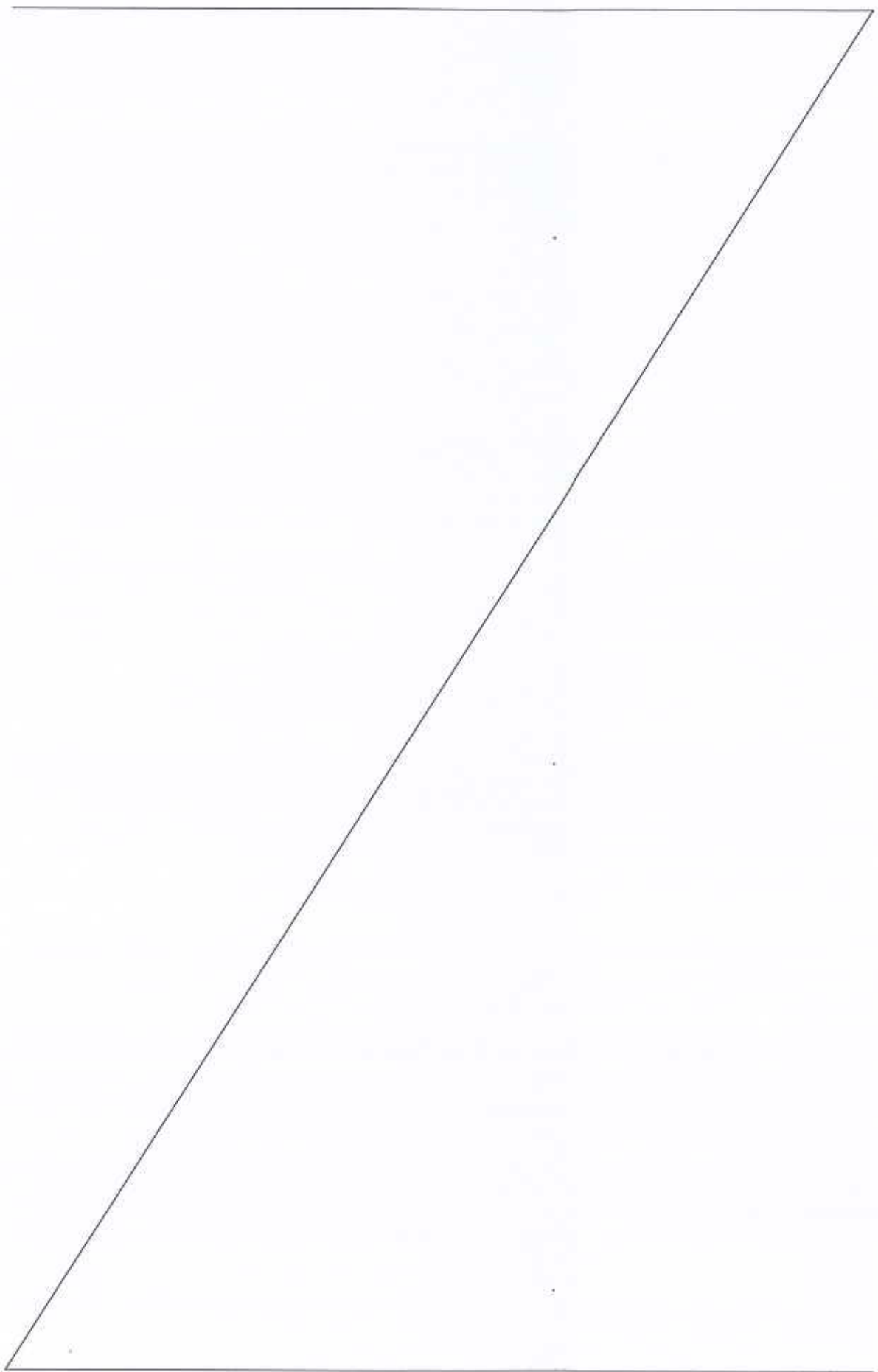
05 Prolongation d'une année de la durée du contrat d'affermage sur les réseaux du Siam :

Le Président donne à nouveau la parole à Laurent DELPECH, Premier Vice-Président, qui rappelle le contexte dans lequel la Délégation de Service Public sur les réseaux du Siam s'achève au 31 décembre 2015 avec la S.F.D.E.

Le Siam s'interroge sur les modalités de gestion de ce service et à mandaté le groupement BERIM, CAP HORNIER et LLC Associés pour réaliser un audit technique financier et juridique.

M. DELPECH explique que l'audit réalisé par le groupement a permis de mettre en évidence les manquements du fermier à certaines de ces missions, manquements auxquels le Siam n'a pas toujours fait valoir des pénalités auprès de la S.F.D.E. M.DELPECH relativise en estimant que ce genre de situation est commun à toutes les collectivités; globalement le contrat a été correctement exécuté.

Le 1^{er} Vice-Président estime, selon l'audit, que le contrat de DSP coûte aujourd'hui 547 000€ alors qu'il pourrait s'élever autour de 330 000€.



Le Président reprend la parole afin de préciser le détail du coût, 146 000€ affectés aux charges, 34 000€ pour EDF, 107 000€ de sous-traitance, et aussi 77 000€ pour le personnel...
Le Président rappelle que ce sont les chiffres fournis par Veolia.

Pour M. DELPECH, la question est de savoir à partir de l'audit de la DSP, comment organiser le service pour l'avenir.

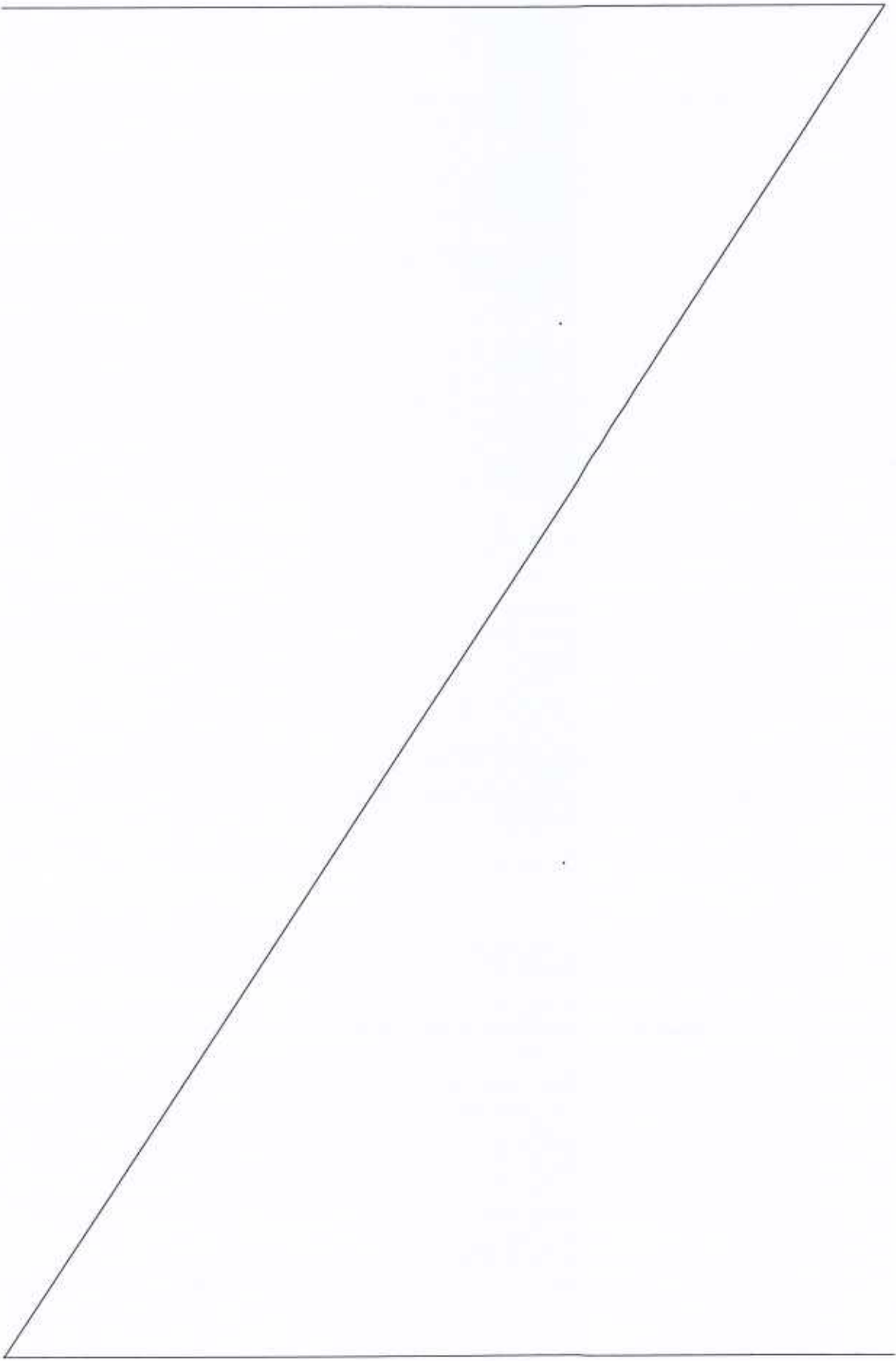
Soit il faut préparer un nouveau contrat de Délégation de Service Public, avec la procédure qui en découle, soit étudier l'hypothèse de marchés de services pour une courte durée, jusqu'à la fin du contrat de DSP pour la station (2020) et faire coïncider le renouvellement des deux contrats.

Le 1^{er} Vice-Président, estime qu'un simple contrat d'exploitation est possible, compte tenu de la petite taille du réseau du Siam (35km), mais qu'il est primordial de connaître au préalable les éléments patrimoniaux.

Par conséquent, afin d'avoir le plus de lisibilité possible, dans un contexte de réforme des collectivités territoriales encore flou; il est proposé au Comité Syndical de prolonger pour motif d'intérêt général la durée du contrat d'affermage d'une année, comme les textes et la jurisprudence le permettent.

Cette année supplémentaire permettra de mieux identifier le patrimoine du Siam, son état, afin d'envisager le meilleur mode de gestion possible, et réengager une nouvelle procédure de passation de Délégation de Service Public, si ce mode de gestion devait être conservé. Un planning va être fixé.

- M. PAUPE (CAMG) demande s'il existe des problèmes d'amiante y compris sur les réseaux du Siam.
- M. DELPECH répond que l'amiante est partout, dans les réseaux, la chaussée, mais que le problème réside essentiellement dans la poussière qui en émane. A ce sujet le Conseil Départemental demande une étude amiante pour tous les réseaux.
- M. PAUPE estime que Véolia prend un faible risque avec un contrat de DSP.
- Le Président répond que le risque dépend du type de contrat, le territoire du Siam compte 500km de réseaux et seulement 35km à la charge du Siam.
- M. RATOUCHNIAK demande s'il est prévu un plan pour le renouvellement de l'ensemble des canalisations du Siam ou si c'est prévu dans la DSP.
- M. DELPECH répond que tous les réseaux n'ont pas la même ancienneté. Le FI1000 venant du Val d'Europe et Disney est plus récent, mais nécessite déjà une évaluation. D'autres comme le réseau de l'Avenue Delattre de Tassigny à Lagny sont plus anciens, et plus difficiles à explorer, et automatiquement plus onéreux.
Pour prévoir des travaux, il faudrait envisager une DSP concessive, qui s'amortirait sur 20 ans.
- Le Président rappelle qu'il faut rester vigilant, car il y a deux ans une canalisation sur le Val Maubée, du même âge que celle du Val d'Europe, a cédé. Il est nécessaire de prévoir des sondages pour établir avec certitude l'état des canalisations.
De plus la DSP actuelle ne prévoyait pas de renouvellement des réseaux d'assainissement, dont la charge revenait directement au Siam.
Rien que sonder le FI1000, via une ITV, reviendrait à 1 000 000€, de telles opérations doivent s'anticiper.
- M. HARLE (CAMG) estime qu'il existe un problème sur la connaissance du réseau, et s'interroge sur le fait de savoir si les logiciels DIVA / SIG, propres au Siam, ne seraient pas insuffisants, et s'il ne vaudrait pas mieux se rapprocher des autres collectivités adhérentes dans ces domaines.



- M. DELPECH répond qu'en 2003, le Siam a initié seul le SIG et qu'à ce moment la aucun critère n'existait. Ce sont ensuite les autres collectivités qui ont pu bénéficier des données et de l'expérience du Siam.
- M. HARLE (CAMG) estime que le maintien du SIG au Siam crée un doublement de compétence.
- Pour le Président, le SIG du Siam concerne les réseaux, mais il peut avoir aussi un rôle fédérateur pour les autres collectivités concernées par d'autres compétences telles que l'éclairage public ou la voirie.
- M. BOUCHAMA (CAMG) demande si le contrat de DSP peut avoir un impact sur la surtaxe.
- Le Président répond qu'il entend se donner la capacité de négocier la surtaxe vers la baisse, au regard de la part de Véolia. Mais cet aspect est aussi dépendant de la renégociation des emprunts avec la SFIL, qui pourrait amener à augmenter la surtaxe.

Le Président réalise un rapide tour de table des élus, tous s'accordent pour valider la prolongation du contrat de DSP actuel d'un an avec la SFDE.

- M. LE MILLOUR- WOIRHAYE (CAMG) demande si la régie a été envisagée.
- Le Président répond que toutes les hypothèses de contrats ont été envisagées afin de trouver la meilleure solution. Cette prolongation se fait dans un cadre juridique validé par la jurisprudence, justifiée par des motifs d'intérêt général.

ENTENDU l'exposé du Premier Vice-Président et du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

APPROUVE LA PROROGATION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SUR LES RESEAUX DU SIAM AVEC LA S.F.D.E D'UNE ANNEE.

06 Adhésion aux prestations « Ressources Humaines » proposées par le service pôle carrières du Centre de Gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées.

Le Président présente le point sur les prestations du centre de gestion auxquelles le Siam souhaite adhérer pour une aide dans la gestion de la carrière des agents.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

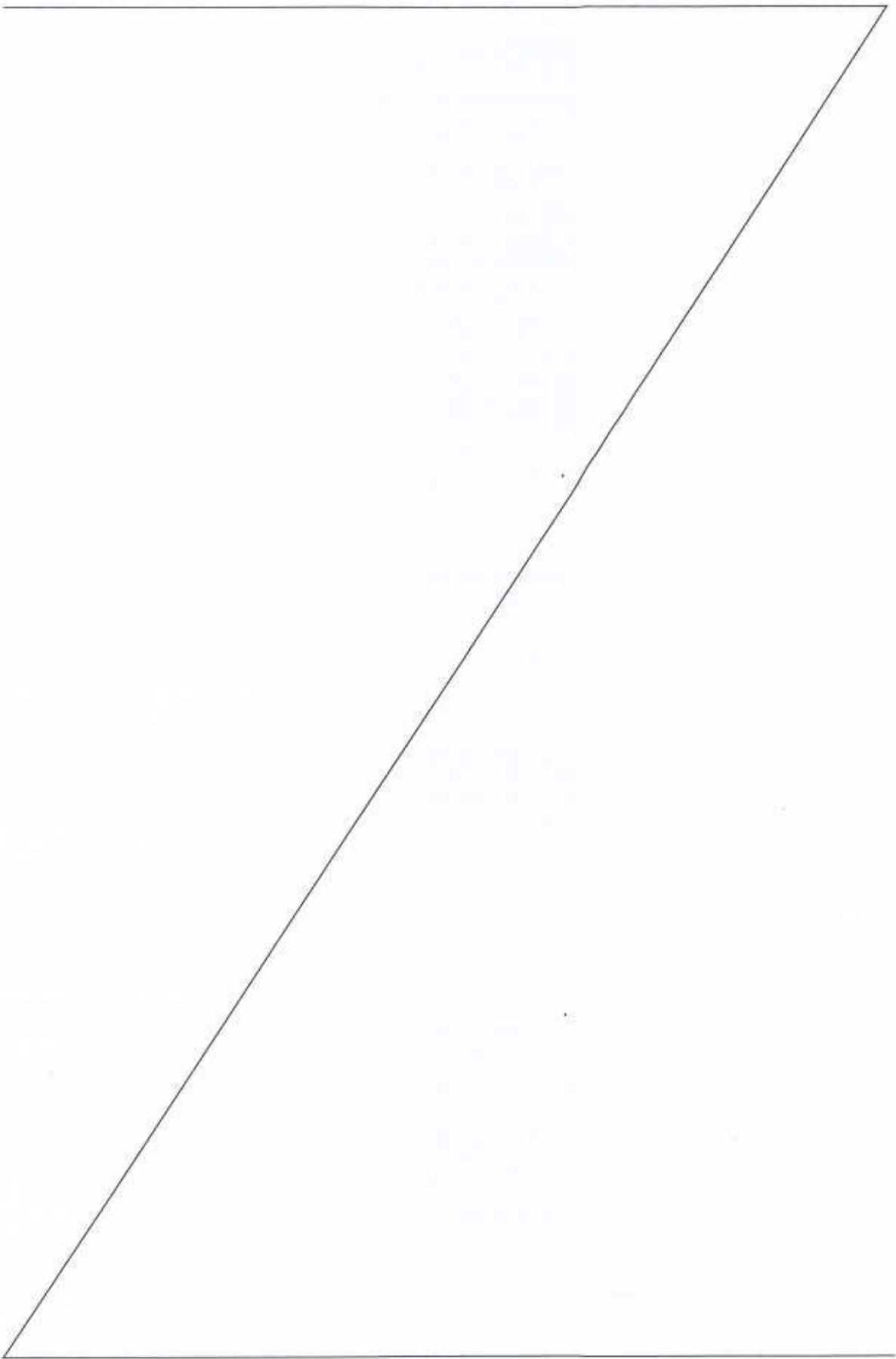
APPROUVE l'adhésion du Siam aux prestations « Ressources Humaines » proposées par le service pôle carrières du Centre de Gestion de Seine-et-Marne aux collectivités affiliées

07 REPARTITION PRIME AQUEX 2010-2011-2012

Le Président présente les tableaux présentant la répartition du reversement de la part de chaque collectivité adhérente au Siam pour la Prime AQUEX 2010, 2011 et 2012.

ENTENDU l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,



À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES

(Suivant art. L.2121-17 et 20 du CGCT et art. 9 et 16 du règlement intérieur),

PREND ACTE DE LA REPARTITION DES MONTANTS DES PRIMES AQUEX 2010 2011 ET 2012 POUR CHAQUE COLLECTIVITE ADHERENTE DU SIAM

08 Communication(s) et question(s) diverse(s).

Le Président fait une rapide information sur le suivi du dossier relatif au refinancement des emprunts DEXIA avec la SFIL. Le Siam a déposé un dossier pour bénéficier du fonds de soutien mis en place par l'Etat. La réponse devrait intervenir dans l'été, le Siam aura ensuite 3 mois pour approuver la proposition du fonds de soutien.

Par ailleurs la piste du contentieux devant le juge judiciaire n'est pas exclue, compte tenu de l'existence d'un dol lors de la conclusion du contrat de refinancement en 2007. En 2000 le taux fixe avait été établi à 6,11% puis renégocié en 2007 à 3,75%, jusqu'en 2015 où il passera à compter du mois d'octobre à taux structuré indexé sur le Franc Suisse et l'Euro/Dollar. A ce moment là considéré sans risque par DEXIA, la volatilité des monnaies actuelles provoquerait une forte croissance des taux d'intérêts. Un contentieux devant le juge judiciaire est possible pour ce contrat.

- M. RATOCHNIAK craint que si contentieux il y a, la garantie de bénéficier du fond de soutien de l'Etat disparaisse, et que le contentieux soit au final plus risqué que de bénéficier du fond de soutien sans action judiciaire contre DEXIA.
- Le Président rappelle que pour le moment aucun contentieux n'a été initié, mais que l'hypothèse demeure pour essayer de faire basculer le rapport de force en faveur du Siam.
- M^{me} SERT (CAMG) demande si un avocat spécialisé a été sollicité.
- M. LELIEVRE (DG) informe que le Cabinet SEBAN assiste le Siam dans ses démarches, dont il présente brièvement la mission. Il précise aussi que ce prêt, s'il était laissé en l'état, coûterait à terme, plus de 2 000 000€ supplémentaires pour le Siam.
- Le Président informe que dès le 30 avril un courrier d'assignation partira à la SFIL, DEXIA ET LA CAFIL.

Par ailleurs le Président demande aux élus s'il serait possible qu'ils transmettent au Siam leur facture d'eau personnelle afin de comprendre comment les recettes d'assiettes sont présentées.

Le Président informe également de l'attribution du marché relatif à l'audit énergétique sur les réseaux de la station à la société BG Ingénieurs. Concernant la méthanisation avec la société SOLAGRO, les résultats seront connus d'ici un mois.

L'avancement du projet Village Nature, permettra au Siam d'ici à 2017 et au moins jusqu' en 2022 de recevoir les effluents du site, jusqu'à 300 000 m³ annuel (soit près de 100 000 € par an de surtaxe supplémentaire).

Enfin il rappelle la tenue d'une demi-journée technique le mercredi 20 mai à partir de 16h au Siam, invitant tous les élus à y participer.

⓪ **La séance est levée à 22h07**

Le secrétaire de séance,

Geneviève SERT.



